



Le Syndicat National de l'Administration Scolaire, Universitaire et des Bibliothèques

Collèges, lycées, GRETA, EREA, rectorats, DSDEN, CIO, établissements d'enseignement supérieur, Canopé, CNED, CROUS, ONISEP, laboratoires, bibliothèques, Jeunesse et sports...

DSI en services académiques : 110 emplois en missions académiques réaffectés en missions nationales entre 2025 et 2028 ?

Pour en discuter, rendez-vous à notre
réunion d'information syndicale, en visio,
Jeudi 6 Février 2025 - 14h



Les organisations syndicales ont été informées le 17 janvier, lors du Comité social d'administration ministériel de l'Éducation nationale, d'un projet de redéploiement d'emplois informatiques de 110 ETP, élaboré sur 6 ans.

Celui-ci a démarré en 2023 et 2024 par l'implantation de 35 emplois au sein des missions nationales (emplois mis à disposition, en avance de phase, avant reprise progressive sur 4 ans) :

	2023-2024 (amorçage)	2025	2026	2027	2028	Total
Emplois implantés pour l'informatique nationale	+35	+20	+20	+20	+15	+110
Reprise d'emplois (compensation de l'amorçage)	0	-15	-10	-10	0	-35
Reprise d'emplois (redéploiement annuel)	0	-20	-20	-20	-15	-75
Total des reprises à opérer sur services déconcentrés	0	-35	-30	-30	-15	-110

Cette annonce, là où elle est connue, suscite interrogations et mécontentements. Ces mesures vont fragiliser des équipes académiques déjà fortement sollicitées et ne tiennent pas compte des missions nouvelles, toujours plus nombreuses, qui leur sont dévolues.

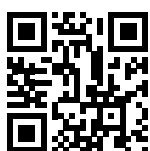
Voici, page suivante, la liste des régions académiques concernées et les mesures prévues en 2025.

	Implantations 2023	Implantations 2024	Implantations 2025	Reprises 2025	Solde 2025
ETP	30	5	20	-35	20
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	5	0	4	-3	6
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	6	0	3	-2	7
BRETAGNE	0	0	1	-2	-1
CENTRE-VAL DE LOIRE	3	0	2	-1	4
GRAND-EST	1	0	0	-4	-3
HAUTS-DE-FRANCE	0	0	0	-3	-3
ÎLE-DE-FRANCE	1	0	3	-6	-2
NORMANDIE	0	0	0	-2	-2
NOUVELLE-AQUITAINE	1	0	2	-5	-2
OCCITANIE	2	0	3	-2	3
PAYS DE LA LOIRE	6	5	0	-3	8
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	2	0	0	-2	0
ADMINISTRATION CENTRALE DNE	3	0	2	0	5

Le SNASUB-FSU vous propose d'en discuter ensemble ce jeudi 6 février à partir de 14h et d'envisager d'éventuelles actions lors d'une heure d'information syndicale. Retrouvez sur vos mels le lien de visio permettant de vous connecter.

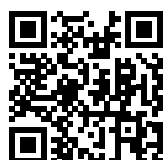


L'autorisation de participer à une réunion d'information syndicale est de droit, à raison d'une heure par mois (article R215-12 du Code général de la fonction publique). En cas de problème, n'hésitez pas à contacter votre section académique du SNASUB-FSU.



→ Le site web du SNASUB-FSU

<https://snasub.fsu.fr>



→ Ne restez pas isolé-e
Adhérez au SNASUB-FSU

<https://snasub.fsu.fr/se-syndiquer/>



→ Contactez-nous

<https://snasub.fsu.fr/annuaire-des-contacts-academiques-du-snasub/>